

Conseil en investissement : la solution de gestion dans laquelle vous restez le décideur ultime

Vos besoins

Garder le contrôle sur la gestion de vos avoirs

Obtenir un ensemble de conseils adaptés à vos **souhaits et contraintes spécifiques**

Participer activement à la gestion performante de votre portefeuille

Bénéficier d'un **contact direct et personnalisé** avec un gestionnaire dédié

Notre solution

Contrat de **conseil en investissement** confié à un **gestionnaire dédié** et responsable avec qui vous avez un contact direct mais où vous restez le **décideur ultime**

Gestion personnalisée combinant l'efficacité et le caractère **sur-mesure**

Formule de gestion qui peut être envisagée sous l'angle des **"investissements responsables"**

Objectif : Optimisation de la performance ajustée au risque

Complémentarité de différents **moteurs de performance** :

- **Gestion active**; définition dynamique de l'allocation tactique par un comité d'investissement qui se réunit au minimum toutes les 2 semaines
- Stratégie traduite dans une **construction de portefeuille** qui optimise la **diversification** sur base de **2 piliers**:
 - Fonds de fonds **ING Private Banking Optimal Selection***, géré en architecture ouverte, pour la "colonne vertébrale" de votre portefeuille
 - Lignes individuelles, fonds, notes structurées, trackers... pour traduire vos **préférences spécifiques**
- Des gestionnaires conseillés par une **équipe de spécialistes** par classe d'actifs
- **Contrôle continu du risque** par des outils informatiques et une équipe dédiée spécifiquement à cette fonction

Répartition optimisée entre **5 classes d'actifs** (actions, obligations, immobilier coté, matières premières, liquidités) utilisées en fonction de votre profil d'investissement

5 profils d'investissement, associés chacun à un niveau de risque de votre choix.

Prise en compte dans le mandat de vos souhaits ou **contraintes spécifiques** ; vous bénéficiez de **souplesse pour personnaliser votre gestion**

Investissement minimum : **€ 1.000.000**

Informations et échanges réguliers avec votre gestionnaire et/ou votre Private Banker qui travaillent en étroite collaboration

Rapport de gestion totalement transparent, disponible au quotidien via Home'Bank et l'App ING Smart Banking et envoyé trimestriellement à votre domicile

Tarification en fonction de la taille et des spécificités du dossier

* ING Private Banking Optimal Selection est un compartiment d'ING Fund, une SICAV de droit Luxembourgeois, gérée par Luxcellence Management Company. Pour les risques et les explications détaillées sur le compartiment ING Private Banking Optimal Selection, voir annexes.

Ceci est un document commercial rédigé et distribué par ING Private Banking, une division commerciale d'ING Belgique. Elle est établie à titre purement informatif et ne comporte aucune recommandation d'investissement au sens de l'arrêté royal du 5 mars 2006. Son contenu repose sur des sources d'information jugées fiables. ING Belgique, ou toute autre société du Groupe ING, ne fournit aucune assurance, garantie ou attestation, qu'elle soit expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation ou l'exhaustivité des informations fournies. Les informations présentées ici sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Ni ING Belgique, ni aucune société du Groupe ING, ni aucun de ses cadres, administrateurs ou employés n'entend assumer la moindre obligation - en particulier, aucune obligation de résultat - ou responsabilité quant aux informations formulées. Les résultats, les performances et les événements effectifs peuvent différer, dans une mesure non négligeable, de ce qui est mentionné dans la présente publication. Ces différences peuvent s'expliquer par de multiples facteurs, parmi lesquels (i) la conjoncture économique générale dans les marchés où ING exerce principalement ses activités; (ii) la performance globale des marchés financiers, y compris celle des marchés émergents; (iii) les niveaux des taux d'intérêt et les variations de ces niveaux; (iv) les taux de change; (v) les facteurs de concurrence en général; (vi) l'évolution des lois, notamment fiscales, et des règlements et (vii) les changements susceptibles d'intervenir dans les politiques des gouvernements et/ou des organismes de régulation. Tout investisseur doit savoir que chacun des instruments financiers mentionnés est assorti de conditions spécifiques. Les résultats du passé ne présagent en rien des performances à venir et peuvent être trompeuses.

Tous droits réservés. Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, stockée dans un système d'extraction de données ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit (mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Les dispositions susmentionnées n'exemptent ni ING Belgique, ni ses cadres, administrateurs ou employés, de toute responsabilité en cas de « négligence grave ».